L'an deux mille vingt
Le 2 juin à 19h00
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Macot chef-lieu en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, CHARRIERE Christiane, COURTOIS Michel, CRESSEND Christelle, DE MISCAULT Isabelle, DUSSUCHAL Marion, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHE Xavier, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, ROCHET Romain, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VALENTIN Benoit, VENIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Patricia BERARD est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Administration générale : 1. Délégation d'attribution du conseil municipal au maire, 2. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal de La Plagne Tarentaise, 3. Création et composition des commissions communales, 4. Election d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent, 5. Election d'une commission de concession à caractère permanent 6. Fixation du nombre de délégués au Centre Communal d'Action Social et désignation des délégués ; 7. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, 8. Désignation de candidats à la commission communale locale des Impôts directs, 9. Désignation des représentants à la Société d'Aménagement de la Savoie, 10. Election du correspondant défense, 11. Désignation des délégués au SIVU des Granges, 12. Désignation d'un représentant à Savoie Déchet,
13. Désignation d'un représentant à la SAEM Plagne Rénov', 14. Désignation du directeur et des membres du conseil d'exploitation - régie eau et assainissement, 15. Désignation des membres du conseil d'exploitation - régie de transport public
16. Représentants au conseil d'école, 17. Désignation d'un représentant au sein de l'association AVEC, 18. Désignation des délégués à l'Office de Gestion de Montchavin Les Coches, 19. Protocole de sécurité de desserte de fonds - Agence postale de Montchavin Les Coches, 20. liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction
Finance : 21. Remboursement des frais engagés par les élus, 22. Résiliation de l'adhésion au Sictiam,
Ressources humaines : 23. Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Social – CNAS, 24. Désignation des représentants au Comité technique Paritaire, 25. Désignation des représentants au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, 26. Fixation des indemnités des élus, 27. Droit à la formation des élus, 28. Autorisation au maire à signer une convention de stage avec l'ipac bachelor factory, 29. Autorisation au maire à signer une convention de stage avec l'enil de mamirolle
Urbanisme-foncier : 30. Autorisation de dépôt d'une demande d'urbanisation de M. et Mme Broche-Astier sur une parcelle communale, 31. Désignation adjoint au maire pour signature acte authentique en la forme administrative, 32. Création placette de retournement et régularisation de sa voirie d'accès au hameau de Montorlin- Commune déléguée de Bellentre, 33. Cession d'une partie de la parcelle 038 B 1592 à M et Mme Rochet - Commune déléguée de Bellentre, 34. Acquisition BVSM M. Marchand Maillet Antoine – Commune déléguée Bellentre, 35. Intégration de parcelles privées communales dans le domaine public (038 B 1632, 1634,1636) - Commune déléguée de Bellentre, 36. Désaffection et déclassement chemin rural à Pra Vert dans le cadre de la cession à la SCI JUMIKA – Commune déléguée de Macot La

Plagne 37. Cession et acquisition avec la SCI JUMIKA pour une régularisation foncière - Commune déléguée de Macot La Plagne, 38. Acquisition de parcelles devant les copropriétés la Meije, Le Vercors et Le Mont Blanc- Commune déléguée de Macot la Plagne
39. Abrogation de la délibération n°2015-049 du 04 mai 2015 – commune déléguée de Bellentre

Monsieur le maire propose une modification de l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :

- Doc 8 - Désignation de candidats à la commission communale locale des Impôts directs en raison d'un manque de candidat. L'appel à candidature sera relancé.
- Doc 12 – Désignation d'un représentant à Savoie Déchet. Cette structure n'existant plus, cette désignation n'a plus lieu d'être.

Délégation d'attribution du conseil municipal au maire
Le conseil municipal décide de déléguer des pouvoirs à monsieur le maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales. (Votants : 29, pour : 29)

Approbation du règlement intérieur du conseil municipal de La Plagne Tarentaise
Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du conseil municipal de La Plagne Tarentaise tel qu'il lui est présenté. (Votants : 29, pour : 28, abstention : 1 Maryse Buthod)

Création et composition des commissions communales
Considérant que les commissions municipales sont chargées d'instruire les affaires qui leur sont soumises par le maire et préparent des rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activité, le conseil municipal désigne les membres des différentes commissions (urbanisme, ressources humaines, finances, développement durable, communication, commerce et économie, forêt et agriculture, sport et association, tourisme, culture et patrimoine, sécurité, petite enfance – scolaire et restauration scolaire, travaux, eau et assainissement, transports et police municipale, espaces verts – fleurissement –illuminations). (Votants : 29, pour : 29)

Election d'une Commission d'Appel d'Offre à caractère permanent
Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne et proclame élus les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :
Président de droit : Jean Luc BOCH
Titulaires : Christian Vibert, Henri Beltrami, Gilles Tresallet, Jean-Louis Silvestre, Fabienne Astier
Suppléants : Patricia Bérard, Christiane Charrière, Guy Pellicier, Daniel-Jean Veniat, Pierre Ougier
(Votants : 29, pour : 27, Abstention : 2)

Election d'une Commission de Concession à caractère permanent
Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le conseil municipal désigne et proclame élus les membres de la commission de concession suivants :
Président de droit : Jean Luc BOCH
Titulaires : Christian Vibert, Henri Beltrami, Gilles Tresallet, Jean-Louis Silvestre, Fabienne Astier
Suppléants : Patricia Bérard, Christiane Charrière, Guy Pellicier, Daniel-Jean Veniat, Pierre Ougier
(Votants : 29, pour : 27, Abstention : 2)

Centre Communal d'Action Social (CCAS) – fixation du nombre et élection des membres du conseil d'administration
Le conseil municipal fixe la composition du conseil d'administration à 8 membres élus et à 8 membres extérieurs. Le conseil municipal demande à monsieur le maire de nommer par arrêté 8 membres extérieurs, sur proposition des associations, de personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.
Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le conseil municipal proclame élus les membres du conseil municipal au sein du CCAS suivants : Bernard Hanrard, Isabelle De Miscault, Christelle Cressend, Jean-Louis Silvestre, Fabienne Astier, Evelyne Faggianelli, Richard Broche, Gilles Tresallet. (Votants : 29, pour : 28, abstention : 1)

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne
Après que monsieur le maire ait rappelé que la commune est représentée au sein du Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne par six délégué titulaires et deux membres suppléants, le conseil municipal procède au vote à bulletin secret et désigne les personnes ci-après délégués au SIGP :
Titulaires : Jean Luc Boch, Christian Vibert, Daniel Jean Veniat, Romain Rochet, Fabienne Astier, Christelle Cressend
Suppléants : Nathalie Benoit, Benoit Valentin
(Votants : 29, pour 24, abstention : 5)

Désignation des représentants à la Société d'Aménagement de la Savoie
Après que monsieur le maire ait rappelé que la commune était actionnaire de la Société d'Aménagement de La Savoie, le conseil municipal désigne Jean-Luc Boch comme représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAS. (Votants : 29, pour : 29)

Désignation d'un correspondant défense
Le conseil municipal désigne Bernard Hanrard en tant que correspondant à la Défense. (Votants : 29, pour : 29)

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Granges
Le conseil municipal désigne Gilles Tresallet et Daniel-Jean Veniat délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Granges. (Votants : 29, pour : 24, contre : Maryse Buthod, Isabelle Girod-Gedda, Guy Pellicier, Robert Astier, Richard Broche)

Désignation des délégués à la SAEM Plagne Rénov'
Le conseil municipal désigne Jean-Luc Boch, Michel Courtois, Evelyne Faggianelli et Isabelle Girod-Gedda comme représentants de la commune au sein de la SAEM Plagne Rénov'. (Votants : 29, pour : 29)

Désignation du directeur et des membres du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement
Le conseil municipal désigne Pauline Boch comme directrice et les élus suivants comme membres des régies eau et assainissement : Gilles Tresallet, Henri Beltrami, Bernard Hanrard, Jean-Louis Silvestre, Daniel-Jean Veniat, Pierre Ougier. (Votants : 29, pour : 29)

Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie des transports publics de La Plagne Tarentaise
Le conseil municipal désigne les élus suivants comme membres du conseil d'exploitation de la régie des transports publics :
Titulaires : Fabienne Astier et Michel Courtois
Suppléants : Isabelle Gentil et Christelle Cressend
(Votants : 29, pour : 27, contre : 2 Richard Broche et isabelle Girod-Gedda)

Représentants au Conseil d'école
Le conseil municipal décide que le représentant du maire dans chaque conseil d'école sera le maire de la commune déléguée de(s) l'école(s) concernée(s). Christiane Charrière en qualité de responsable de la commission scolaire sera également conviée ou à défaut un membre de cette commission. (Votants : 28, contre : 1 Maryse Buthod)

Désignation d'un représentant au sein de l'Association « AVEC »
Après que monsieur le maire ait rappelé que la commune est représentée au sein de l'Association nationale des Villages, Elus, et Collectivités de VVF (AVEC), le conseil municipal désigne Daniel-Jean Veniat comme représentant de la collectivité. (Votants : 29, pour : 29)

Désignation des délégués à l'OGMC
Le conseil municipal désigne Michel Courtois, Michelle Villien, Romain Rochet et Nathalie Benoit comme délégués de la commune à l'Office de Gestion de Montchavin Les Coches. (Votants : 29, pour : 29)

Protocole de sécurité de desserte de fonds pour l'agence postale communale de Montchavin – Convention à signer avec la société BRINK'S Evolution
Le conseil municipal prend acte du fait que la desserte de fonds pour l'agence postale communale de Montchavin sera à présent réalisée par la société Brink's Evolution et autorise monsieur le maire à signer la convention. (Votants : 29, pour : 29)

Liste des emplois et conditions d'attribution des logements de fonction
Le conseil municipal décide d'attribuer un logement de fonction à titre gratuit, dans le cadre d'une concession de logement pour nécessité absolue de service, à compter du 1er juillet 2020 sur le territoire de la commune de LA PLAGNE TARENTAISE, aux emplois suivants
- Directeur Général des Services
- Policier Municipal.

(Votants : 29, pour : 29)

Remboursement des frais engagés par les élus

Le conseil municipal décide que les frais engagés par les élus dans le cadre de leur mission ouvriront droit à remboursement sur la base de justificatifs. (Votants : 29, pour : 29)

Résiliation adhésion au SICTIAM
Le conseil municipal donne son accord pour la résiliation de l'adhésion de la commune de La Plagne Tarentaise au SICTIAM. (Votants : 29, pour : 29)

Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
Monsieur le maire ayant rappelé que la commune adhère au CNAS pour le personnel communal, le conseil municipal désigne Daniel-Jean Veniat en tant que délégué pour représenter la collectivité au CNAS. (Votants : 29, pour : 29)

Désignation des représentants des élus au comité technique de la commune de La Plagne Tarentaise
Le conseil municipal fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 4 le nombre de représentants suppléants, et de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. A ce titre le conseil municipal désigne les élus suivants comme représentants de la collectivité au Comité Technique : Daniel-Jean Veniat, Jean Luc Boch, Christiane Charrière et Evelyne Faggianelli comme titulaires et Patricia Bérard, Bernard Hanrard, Jean Louis Silvestre et Christelle Cressend comme suppléants. (Votants : 29, pour : 29)

Désignation du nombre de représentants des élus au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) placé auprès de la Commune de La Plagne Tarentaise
Le conseil municipal fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 4 le nombre de représentants suppléants, et de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. A ce titre le conseil municipal désigne les élus suivants comme représentants de la collectivité au CHSCT : Daniel-Jean Veniat, Jean Luc Boch, Christiane Charrière et Evelyne Faggianelli comme titulaires et Patricia Bérard, Bernard Hanrard, Jean Louis Silvestre et Christelle Cressend comme suppléants. (Votants : 29, pour : 29)

Fixation des indemnités des élus
Le conseil municipal approuve les indemnités fixées aux élus comme suit :
Maire : 82,4996% du taux de l'indice 1027 soit 3 208,74 euros.
Adjoints titulaires d'une délégation : 23,9998% du taux de l'indice 1027 soit 933,45 euros.
Conseillers municipaux titulaires d'une délégation : 8,998% de l'indice 1027 soit 350,04 euros
Maires délégués Bellentre et La Côte d'Aime : 40,3% de l'indice 1027 soit 1567,42 euros
Maire délégué de Valezan : 25,5 de l'indice 1027 soit 991,79 euros
(Votants : 29, pour : 25, contre : 4 Maryse Buthod, Isabelle Girod Gedda, Richard Broche, Robert Astier)

Droit à la formation des élus
Le conseil municipal décide d'allouer un crédit de 3000 € au budget pour l'exercice du droit à la formation des membres du Conseil municipal. (Votants : 29, pour : 29)

Autorisation au maire à signer une convention de stage avec l'établissement d'enseignement IPAC Bachelor Factory
Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention de stage avec l'IPAC BACHELOR FACTORY du Bourget du Lac afin d'accueillir une stagiaire au service direction générale pour la période du 11 mai au 10 juillet 2020 et accepte le versement d'une gratification selon les montants réglementaires en vigueur. (Votants : 29, pour : 29)

Autorisation au maire à signer une convention de stage avec l'ENIL de Mamirolle
Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention avec l'Ecole National d'Industrie Laitière (ENIL) afin d'accueillir un stagiaire au service de l'eau pour la période du 15 juin 2020 au 28 août 2020 puis du 26 octobre 2020 au 13 novembre 2020 et accepte le versement d'une gratification d'un montant de 40 euros nets par semaine de stage effectuée. (Votants : 29, pour : 29)

Autorisation accordée à Astier Fabienne épouse Broche et Broche Thierry de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme, sur la parcelle communale cadastrée section 150 A n°2191, relative à l'accès de leur garage lié au permis de construire PC n° 7315020M1003
Madame Fabienne Astier, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.
Le conseil municipal autorise Astier Fabienne épouse Broche et Broche Thierry à déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle communale cadastrée section 150 A n° 2191, relative à l'accès de leur garage lié au permis de construire PC n° 7315020M1003. (Votants : 28, pour : 28)

Fabienne Astier réintègre la salle.

Désignation d'un adjoint au maire chargé de représenter la commune dans les actes administratifs
Le conseil municipal désigne Daniel-Jean Veniat, adjoint à l'urbanisme, pour représenter la commune dans les actes passés en la forme administrative. (Votants : 29, pour : 29)

Projet de création d'une placette de retournement et la régularisation de sa voirie d'accès au hameau de Montorlin sur la Commune déléguée de Bellentre
Nathalie Benoit, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.
Le conseil municipal approuve le projet de création d'une placette de retournement et la régularisation de sa voirie d'accès au hameau de Montorlin sur la commune déléguée de Bellentre et confirme que tous les accords à venir seront régularisés par actes établis en la forme administrative aux frais de la commune. (Votants : 28, pour : 28)

Nathalie Benoit réintègre la salle.

Cession de 69 m² de la parcelle communale 038 C 1592p située sur la commune déléguée de Bellentre au bénéfice de M. et Mme Jacques Rochet
Romain Rochet, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.
Suite à une incompréhension sur le prix de vente annoncé, le conseil municipal décide de retirer ce point de l'ordre du jour en attente d'information complémentaire.

Romain Rochet réintègre la salle.

Acquisition de plein droit de bien vacant et sans maitre – M. Marchand-Maillet Antoine - commune déléguée de Bellentre
Le conseil municipal décide d'exercer ses droits en application des dispositions des articles L1123-1 3) de la parcelle 038 AC 32 au lieu-dit Plan Ceps d'une surface de 712 m², bien vacant et sans maître de Marchant-Maillet Antoine, situé sur la commune déléguée de Bellentre. (Votants : 29, pour : 29)

Classement des parcelles privées communales cadastrées 038 B n°1632, B n° 1634 et B n°1636 dans le domaine public. Commune déléguée de Bellentre
Considérant que les parcelles cadastrées 038 B n°1632, B n° 1634 et B n°1636 situées sur la commune déléguée de Bellentre sont à ce jour des parcelles privées communales et qu'elles représentent une voirie, Le conseil municipal prononce leur classement dans le domaine public communale. (Votants : 29, pour : 29)

Lancement enquête publique pour cession d'une parcelle communale issue d'un ancien chemin rural au bénéfice de SCI JUMIKA - Commune déléguée de Macot La Plagne
Après que monsieur le maire ait rappelé que la SCI JUMIKA a construit une terrasse et des escaliers sur un chemin rural situé au lieu-dit « Pra Vert » et qu'il convient de régulariser la situation, le conseil municipal approuve la désaffectation de la portion du chemin rural aux droits des parcelles cadastrées 150 section K n°731 et K n°732 et le lancement de la procédure de déclassement d'une partie du chemin rural. (Votants : 29, pour : 29)

Cession d'une parcelle communale issue d'un ancien chemin rural déclassé (parcelle cadastrée 150 K n° 2111) au bénéfice de SCI JUMIKA - Commune déléguée de Macot
Acquisition par la commune de la parcelle 150 K n°2110 et de la parcelle 150 K n°757 appartenant à la SCI JUMIKA - Commune déléguée de Macot
Dans la continuité du point précédent, le conseil municipal approuve la cession par la commune de 229 m² de la parcelle communale cadastrée 150 K n°2111 issue d'une partie de l'ancien chemin rural au lieudit « Pra-vert » au bénéfice de la SCI JUMIKA moyennant le prix de 50 €/m² pour 101m² et 2 €/m² pour 128m², soit un montant total de 5 306.00 € HT et l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée 150 K n°2110 et de la parcelle cadastrée 150 K n°757 d'une superficie de 60 m², appartenant à la SCI JUMIKA moyennant le prix de 2 €/m², soit un montant total de 222.00 € HT. (Votants : 29, pour : 29)

Acquisition par la commune des parties des parcelles N 716p, N 734p et N 714p appartenant respectivement aux copropriétés « La Meije », « Le Vercors » et « Le Mont Blanc » situées sur la commune déléguée de Macot.
Dans le cadre de la réalisation du parking du « Mont Blanc », le conseil municipal approuve les acquisitions par la commune, à l'euro symbolique, des parcelles situées à la station de Plagne Centre :

- section N n°2312 d'une surface de 188 m² appartenant à la copropriété « La Meije »,
- section N n°2310 d'une surface de 115 m² appartenant à la copropriété «Le Mont Blanc»,

- section N n°2314 d'une surface de 306 m² appartenant à la copropriété «Le Vercors».

(Votants : 29, pour 29)

Abrogation de la délibération n° 2015/049 du 4 mai 2015 adoptée par le conseil municipal de la commune de Bellentre

Après que monsieur le maire ait rappelé que la commune historique de Bellentre avait délibéré le 04 mai 2015 sur la cession de la parcelle AB 48p située aux Coches Dessus à Huet Hervé au prix de 300 m² sous condition d'obtention d'une autorisation d'urbanisme pour l'aménagement projeté sur cette parcelle. Considérant que Huet Hervé n'a pas donné de suites opérationnelles à son projet et n'a donc pas justifié de la réalisation de la condition préalable à la cession telle qu'elle avait été fixée par le conseil municipal, ce dernier décide d'abroger la délibération n°2015-049 en date du 04 mai 2015. (Votants : 29, pour : 29)